



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 30 NOVEMBRE 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE,  
CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL  
2020.

**SONT PRÉSENTS :**

Madame Christine Beaudette, déléguée  
Monsieur Christian Charron, délégué  
Monsieur Jean Comtois, délégué  
Monsieur Eric Westram, délégué  
Madame Lori Doucet, représentante  
Monsieur Michel Millette, représentant  
Monsieur Patrick Archambault, représentant

**EST ABSENTE :**

Madame Mélissa Monk, représentante

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis Lanouette, directeur  
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative  
Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur du comité de gestion

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.*

2021-11-137

**NOMINATION – PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT, ET COORDONNATEUR DU  
COMITÉ DE GESTION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-11-123 du conseil de la Régie nommant le maire de la ville de Rosemère, M. Éric Westram, à titre de président du conseil d'administration de la Régie et la mairesse de la ville de Sainte-Thérèse, Mme Sylvie Surprenant, à titre de vice-présidente, et ce, pour une période d'une année, renouvelable pour une année supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats de la présidence, de la vice-présidence et du coordonnateur du comité de gestion sont maintenant échus;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler les postes de président, de vice-président du conseil d'administration et du coordonnateur du comité de gestion de la Régie;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 b) l'Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie qui énonce ce qui suit :

*Les délégués choisissent parmi eux, un président, un vice-président et un secrétaire de la manière et au moment prévu à l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19).*



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'article 5 e) de l'Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie qui énonce ce qui suit :

*Les directeurs généraux proposent au conseil d'administration, parmi eux, un coordonnateur du comité de gestion. Le coordonnateur est désigné par le conseil d'administration et ne peut provenir d'une municipalité dont le délégué est choisi président en application du paragraphe b) du présent article.*

**CONSIDÉRANT** la recommandation des directeurs généraux quant à la nomination du directeur général de la ville de Rosemère, M. Guy Benedetti, à titre de coordonnateur du comité de gestion;

**CONSIDÉRANT** la volonté unanime des membres du conseil d'administration d'assurer une transition entre la présidence de M. Westram et celle du nouveau président en date de la présente assemblée;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** le maire de la ville de Rosemère, M. Éric Westram, assure la présidence de la présente assemblée du 30 novembre 2021;

**DE NOMMER** le maire de la ville de Lorraine, M. Jean Comtois, président du conseil d'administration de la Régie;

**DE NOMMER** le maire de la ville de Sainte-Thérèse, M. Christian Charron, vice-président du conseil d'administration de la Régie afin d'assumer tous les pouvoirs et toutes les fonctions en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président;

**DE NOMMER** M. Guy Benedetti, directeur général de la ville de Rosemère, coordonnateur du comité de gestion;

**QUE** les présentes nominations soient effectives à compter de ce jour, et ce, pour une période d'une année, renouvelable pour une année supplémentaire, à moins d'une résolution contraire de la part du conseil.

#### **1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**

2021-11-138

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 32**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 45**.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**



No de résolution  
ou annotation

2021-11-139

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :

1. Ouverture et suspension de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
  - 3.1 **APPROBATION** – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 octobre 2021;
4. Direction générale;
  - 4.1 **DÉPÔT** – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 4.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – Entente entre le Ministère de la Sécurité publique et la Régie – *Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi de subventions à la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville pour sa participation à la mise en œuvre du projet pour une ressource dédiée à la violence conjugale*
  - 4.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – Avenant no 1 modifiant l'entente concernant la coordination du Comité en sécurité civile de la MRC Thérèse-de Blainville afin que cette entente prenne fin le 27 novembre 2023
  - 4.4 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – Protocole d'entente et de collaboration concernant les interventions conjointes dans le cadre de la *Loi sur la protection de personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*
5. Technologies;
  - 5.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – Contrat d'entretien 2022 – Applications policières – Emergensys Solutions inc.
6. Ressources humaines;
  - 6.1 **DÉPÔT** – Liste mensuelle des employés embauchés – Octobre 2021
  - 6.2 **PROMOTION** – Poste de sergent-détective régulier – M. Philippe Jacques, matricule 231
7. Finances;
  - 7.1 **DÉPÔT** – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Octobre 2021 – 859 908,45 \$
  - 7.2 **APPROBATION** – Liste des virements budgétaires de plus de 25 000 \$
  - 7.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – Affaires bancaires – Désignation des nouveaux signataires et signatures des chèques
8. Régime de retraite;
  - 8.1 **NOMINATIONS** – Représentants de l'employeur au comité de retraite
9. Affaires juridiques;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;



No de résolution  
ou annotation

11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

### 3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

#### 3.1

2021-11-140

#### **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2021**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 octobre 2021 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 octobre 2021 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

### 4. DIRECTION GÉNÉRALE

#### 4.1

2021-11-141

#### **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

#### 4.2



No de résolution  
ou annotation

2021-11-142

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA RÉGIE – ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS ET AUX MODALITÉS D'OCTROI DE SUBVENTIONS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE POUR SA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET POUR UNE RESSOURCE DÉDIÉE À LA VIOLENCE CONJUGALE**

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre par la Régie d'un projet instaurant une ressource dédiée à la violence conjugale;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est éligible à des subventions de la part du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre des actions de ce ministère visant à prévenir les féminicides en contexte conjugal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'*Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi de subventions à la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville pour sa participation à la mise en œuvre du projet pour une ressource dédiée à la violence conjugale* tel que convenu avec le Ministère de la Sécurité publique.

**4.3**

2021-11-143

**AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT NO 1 MODIFIANT L'ENTENTE CONCERNANT LA COORDINATION DU COMITÉ EN SÉCURITÉ CIVILE DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE AFIN QUE CETTE ENTENTE PRENNE FIN LE 27 NOVEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Thérèse-de Blainville et la Régie ont conclu une entente en 2019 visant la mise sur pied d'un comité en sécurité civile et nommant le directeur de la Régie comme coordonnateur de ce comité pour une durée de deux ans;

**CONSIDÉRANT** que cette entente prend fin le 27 novembre 2021 et peut être prolongé d'une seule année;

**CONSIDÉRANT** la volonté commune de la MRC et de la Régie de maintenir cette entente pour une durée supplémentaire de deux ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** le président et la secrétaire corporative à signer, pour et au nom de la Régie, l'avenant no 1 visant à modifier l'entente 2019-2021



No de résolution  
ou annotation

relative à la coordination du Comité en sécurité civile entre la MRC Thérèse-de Blainville et la Régie afin que cette entente prenne fin le 27 novembre 2023.

#### 4.4

2021-11-144

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ET DE COLLABORATION CONCERNANT LES INTERVENTIONS CONJOINTES DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL PRÉSENTE UN DANGER POUR ELLES-MÊMES OU POUR AUTRUI**

**CONSIDÉRANT** la volonté des services de police de la région et du CISSS des Laurentides d'établir les responsabilités, les engagements et les modalités relatives aux interventions effectuées dans le cadre de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, le protocole d'entente et de collaboration concernant les interventions conjointes dans le cadre de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*.

### **5. TECHNOLOGIES**

#### 5.1

2021-11-145

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN 2022 – APPLICATIONS POLICIÈRES – EMERGENSYS SOLUTIONS INC.**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de service des applications policières avec la compagnie Emergensys;

**CONSIDÉRANT** l'article 573.3 paragraphe 9 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet que les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

**CONSIDÉRANT** la nature du contrat concerné;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du chef de service – technologies de l'information, d'autoriser la conclusion du contrat concerné de gré à gré;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**D'AUTORISER** la conclusion de gré à gré du contrat de service des applications policières entre la Régie et la compagnie Emergensys pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant de 69 934,79 \$ taxes incluses;

**D'AUTORISER** la signature par le chef de service – technologies de l'information, pour et au nom de la Régie, du contrat concerné;

**D'AUTORISER** la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-210-11-414.

*La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat 2021-14.*

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1**

2021-11-146

#### **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – OCTOBRE 2021**

*Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois d'octobre 2021 est déposée aux membres du conseil d'administration.*

*La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-20.*

### **6.2**

2021-11-147

#### **PROMOTION – POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE RÉGULIER – M. PHILIPPE JACQUES, MATRICULE 231**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de sergent-détective est vacant depuis la promotion de M. Jonathan Germain au poste de lieutenant-détective;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste revient à M. Philippe Jacques en fonction de la priorité d'attribution, conformément à la convention collective en vigueur.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE PRENDRE ACTE** de la promotion de M. Philippe Jacques au poste de sergent-détective à la Division des enquêtes et ce, à compter du 17 octobre 2021.

## **7. FINANCES**



No de résolution  
ou annotation

7.1

2021-11-148

**DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – OCTOBRE 2021 – 859 908,45 \$**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière par intérim dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois d'octobre 2021 totalisant un montant de 859 908,45 \$.*

7.2

2021-11-149

**APPROBATION – LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES DE PLUS DE 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la politique des variations et virements budgétaires, le conseil doit approuver les virements budgétaires de 25 000 \$ et plus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'APPROUVER** les virements budgétaires de 25 000 \$ et plus, détaillés à la liste annexée à la présente résolution.

7.3

2021-11-150

**AUTORISATION DE SIGNATURE – AFFAIRES BANCAIRES – DÉSIGNATION DES NOUVEAUX SIGNATAIRES ET SIGNATURES DES CHÈQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des nouvelles nominations au conseil de la Régie, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouvelles personnes à titre de signataires autorisées pour les comptes et prêts bancaires de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE DÉSIGNER** M. Jean Comtois, président, et en son absence ou incapacité d'agir, M. Christian Charron, vice-président, signataires autorisés de la Régie pour les comptes et prêts bancaire de la Régie;

**D'AUTORISER** M. Jean Comtois, président, et en son absence ou incapacité d'agir, M. Christian Charron, vice-président, à signer à l'aide d'une machine à signer les chèques ou via des signatures reproduites mécaniquement ou électroniquement, les chèques tirés sur les comptes bancaires concernés;





No de résolution  
ou annotation

2021-11-151

**QU'**un spécimen de la signature de M. Jean Comtois et de M. Christian Charron soit transmis aux institutions financières concernées.

## **8. RÉGIME DE RETRAITE**

### **8.1**

#### **NOMINATIONS – REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR AU COMITÉ DE RETRAITE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un nouveau représentant de l'employeur qui agira comme président au comité de retraite, et ce, conformément au règlement sur le Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie ainsi que conformément au règlement intérieur du comité de retraite;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu également de procéder à la nomination de Mme Anik Bourdon, chef de service – Finances et trésorerie intérimaire, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite, et ce, en remplacement de Mme Janie Marchand jusqu'au retour de congé de maternité de Mme Isabelle Filion;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE NOMMER** M. Éric Westram pour siéger au sein du comité de retraite à titre de représentant de l'employeur, agissant comme président;

**DE NOMMER** Mme Anik Bourdon, chef de service – Finances et trésorerie par intérim, pour siéger au sein du comité de retraite, et ce, à titre de représentante de l'employeur, en remplacement de Mme Janie Marchand et ce, jusqu'au retour de congé de maternité de Mme Isabelle Filion.

## **9. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun sujet.

## **10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

## **13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



No de résolution  
ou annotation

2021-11-152

L'ordre du jour étant épuisé,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'assemblée soit levée, il est **9 h 52**.



---

Monsieur Eric Westram  
Président



---

Me Sandra De Cicco  
Secrétaire corporative